



Fiche Conseils sur l'Impact et les Indicateurs **Impact 1 du WPHF : Environnement favorable à** **l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)**

La fiche conseil suivante fournit des conseils aux partenaires potentiels de la WPHF sur le domaine d'impact 1 : Environnement favorable à l'agenda FPS, ainsi que sur les indicateurs requis et les autres indicateurs suggérés à utiliser pour mesurer et suivre les progrès et les résultats du projet.

À propos de l'Environnement favorable à l'agenda FPS

L'énoncé à utiliser pour l'impact est le suivant: ***Renforcement du rôle des organisations de la société civile dans le plaidoyer et la responsabilisation des engagements en matière de FPS.***

Il peut s'agir d'une variété d'approches d'intervention qui contribuent à ce que les organisations de la société civile participent activement au plaidoyer et à la responsabilisation des engagements FPS dans les contextes de crise et de conflit. En voici quelques exemples :

- ▶ Renforcement des capacités des organisations de défense des droits des femmes ou des organisations de jeunes femmes et des activistes dans les négociations de paix ou la médiation au niveau communautaire, régional ou national.
- ▶ Renforcement des capacités des OSC pour qu'elles puissent influencer ou plaider pour l'agenda FPS, y compris la formation aux techniques de plaidoyer, aux droits humains, au travail avec les médias, au suivi de la mise en œuvre des engagements de l'agenda FPS, etc.
- ▶ Création de coalitions pour concevoir, suivre et évaluer les plans d'action nationaux (PAN) 1325
- ▶ Participer à l'élaboration du budget, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PAN 1325 ou de la contribution à cette mise en œuvre, que ce soit au niveau local, régional ou national.
- ▶ Élaborer et diffuser des recommandations, des recherches et des notes d'orientation formulées par les OSC pour soutenir la localisation des engagements en matière de FPS et la mise en œuvre des PAN 1325.
- ▶ Campagnes, événements de sensibilisation ou de plaidoyer menés sur l'agenda FPS et les PAN 1325 avec les autorités locales, le public ou d'autres parties prenantes aux niveaux local, régional ou national.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et les OSC doivent concevoir leurs projets en fonction des besoins spécifiques de leur contexte.

Résultats Escomptés

Veillez noter que lors de la conception des propositions, les OSC ne sont pas tenues d'élaborer un cadre de résultats (également appelé cadre logique ou chaîne de résultats). Les OSC sélectionnées peuvent toutefois être demandées un cadre de résultats plus détaillé ou un plan de suivi et d'évaluation à un stade ultérieur. Les OSC sont tenues de décrire sous forme narrative, à la **section 3.1** du modèle de proposition programmatique, les changements de haut niveau que le projet vise à réaliser.

Un **résultat escompté** fait référence aux **changements** à court, moyen ou long terme qui devraient se produire si les interventions ou les activités sont menées à bien.

Plus précisément, cette section doit répondre aux questions suivantes :

- ▶ Quels sont les résultats escomptés (changements) que le projet vise à atteindre sur la base des problèmes identifiés ?
- ▶ Quelles stratégies ou approches allez-vous utiliser pour mettre en œuvre les interventions et les activités ?
- ▶ Qui bénéficiera de ces interventions ?

Produits, activités et période

La **section 3.3** du modèle de proposition met en évidence les produits et les activités que votre organisation réalisera, ainsi que la période durant laquelle chaque activité est planifiée.

Produit : Un produit est un service ou une action achevé(e) qui est réalisé(e) par votre organisation, sur la base d'un groupe d'activités. Un produit est rédigé de la manière suivante : *Opportunités de renforcement des capacités offertes aux organisations de défense des droits des femmes en matière de suivi des engagements FPS.*

Activité : Action réalisée par votre organisation à l'aide de ressources humaines et financières. Une activité est spécifique et rédigée de la manière suivante : *Formation de 25 OSC au suivi des engagements FPS.* Vous devez avoir plusieurs activités contribuant au résultat et être aussi précis que possible.

Période : date à laquelle chaque activité est planifiée. Le mois et l'année doivent être précisés.

Le nombre de produits et d'activités dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources humaines et financières disponibles, de la portée et de la durée de votre projet et de ce qui est nécessaire pour contribuer au changement attendu.

Exemple:

3.3. Produits	Activités	Période
Produit 1 : Renforcement des capacités des OSC de défense des droits des femmes en matière de suivi des engagements FPS	• Formation de 25 OSC au suivi des engagements FPS (50% organisations dirigées par des jeunes)	Jan 2024
	• Accompagner 50 membres d'OSC (25 jeunes femmes et 25 femmes) dans l'élaboration de recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'agenda FPS	Fév-Mars 2024
	• Organiser un atelier avec les autorités locales pour présenter les recommandations des OSCs.	Avril 2024
Produit 2 : Campagnes de sensibilisation et événements menés avec les communautés sur l'agenda FPS	• Elaborer du matériel d'information, d'éducation et de communication, y compris des affiches, sur le PAN 1325	Fév 2024
	• Produire 3 podcasts sur le PAN 1325 et le rôle des femmes dans le suivi	Mars 2024
	• Organiser une sensibilisation à l'échelle de la communauté sur le rôle des femmes dans le plaidoyer pour l'agenda FPS	Mai 2024

Mesurer la participation des OSC dans l'agenda FPS (indicateurs requis)

Les projets relevant de ce domaine d'impact **doivent** utiliser les indicateurs suivants pour démontrer le changement et la portée de vos projets, comme indiqué dans le modèle de proposition de projet :

1. Nombre/Pourcentage d'OSCs soutenues participants à la conception, à la budgétisation, à la mise en œuvre, et au suivi et à l'évaluation du Plan d'Action National 1325
2. Nombre/Types de propositions de la société civile incluses dans les documents stratégiques

***Votre organisation peut ajouter un indicateur supplémentaire à ce niveau, s'il est pertinent pour vos projets (section 3.2 du modèle de proposition).**

Les deux indicateurs de portée suivants sont également nécessaires :

3. Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé par sexe, groupe d'âge¹)
4. Nombre de bénéficiaires indirects du projet

Tableau 1 : Définitions des indicateurs (indicateurs obligatoires)

Indicateurs obligatoires	Définitions
<p>Indicateur d'impact 1 Nombre/Pourcentage d'OSCs soutenues participants à la conception, à la budgétisation, à la mise en œuvre, et au suivi et à l'évaluation du Plan d'Action National 1325</p>	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre d'OSCs (y compris votre propre organisation) qui travaillent sur la conception ou sur la mise en œuvre du Plan d'Action National 1325, avec le soutien du financement du WPHF. Il peut s'agir d'être directement impliqué dans la conception du budget du PAN, de surveiller et d'évaluer sa mise en œuvre, ou même de contribuer à quelconque partie de celui-ci. Cela peut être au niveau local, régional ou national. Vous pouvez compter votre propre organisation dans le cadre de cet indicateur.</p> <p>Utilisation alternative : Dans certains cas, les acteurs de la société civile ne sont pas des organisations, mais peuvent faire référence à des journalistes ou à d'autres personnes impliquées dans le NAP1325. Dans ce cas, vous compteriez le nombre de personnes impliquées et désagrégerez en conséquence.</p> <p>Vous devez déclarer le « nombre » total d'OSC et vous n'êtes pas tenu d'utiliser l'unité de « pourcentage ». Dans les cas où vous souhaitez fournir un pourcentage en plus du nombre, celui-ci est calculé en divisant le nombre total d'OSC impliquées dans NAP1325 par le nombre total d'OSC dans la zone cible. Par exemple, 28 % (5 OSC sur 18). Désagrégez l'indicateur selon le type d'organisation, si pertinent. Par exemple, une organisation de défense des droits des femmes, une organisation dirigée par des femmes, une organisation dirigée par des jeunes ou une organisation axée sur les personnes handicapées.</p> <p>Lorsque vous faites rapport sur cet indicateur, donnez également quelques exemples sur la façon avec laquelle les OSC ont été impliquées et, à la suite de leur participation, quels changements ont été réalisés.</p>
<p>Indicateur d'impact 2 Nombre/Types de propositions de la société civile incluses dans les documents stratégiques</p>	<p>Cet indicateur est quantitatif et qualitatif et compte le nombre et les types (description) de propositions ou de demandes faites par les OSC (ou les acteurs de la société civile), qui ont été intégrées avec succès dans les documents ou les stratégies liés à la mise en œuvre du programme femmes, paix et sécurité (FPS), à la suite de votre projet soutenu par WPHF.</p> <p>Décrivez les propositions ou les recommandations que votre organisation ou la société civile a intégré avec succès dans les nouvelles politiques et/ou stratégies relatives aux engagements nationaux, régionaux, ou locaux en matière de FPS.</p>
<p>Indicateur d'impact 3 Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé par sexe, groupe d'âge ou autres variables)</p>	<p>Les bénéficiaires directs réfèrent aux individus, groupes de personnes ou organisations qui bénéficient directement de votre intervention ou qui sont les destinataires directs de vos activités. Les bénéficiaires sont ceux qui sont explicitement mentionnés dans le cadre des résultats. Les termes « bénéficiaires directs » et « groupes cibles » désignent la même chose.</p> <p>Cet indicateur doit être désagrégé par sexe et groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres variables qui sont importantes pour le projet peuvent être incluses (par exemple les personnes vivant avec un handicap, les déplacés internes, réfugiés ou membres des communautés hôtes, les ménages dirigés par des femmes, parties prenantes, etc.), si nécessaire.</p>

¹ La **désagrégation** se fait par sexe (femmes/filles et hommes/garçons, ou, si pertinent, les communautés LGBTQI+) et par groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres désagrégations peuvent inclure les personnes/femmes vivant avec un handicap, les déplacé(e)s internes, réfugié(e)s, les ménages dirigés par des femmes, etc., le cas échéant.

Indicateurs obligatoires	Définitions
Indicateur d'impact 4 Nombre de bénéficiaires indirects du projet	<p>Les bénéficiaires indirects se réfèrent à d'autres personnes, groupes de personnes ou organisations qui ne sont pas les cibles directes de votre intervention telles que décrites dans le cadre de résultats. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de membres de la famille qui bénéficient positivement de vos interventions par la participation des bénéficiaires directs.</p> <p>Le calcul des bénéficiaires indirects se fait généralement en prenant la taille moyenne familiale et en le multipliant par le nombre de vos bénéficiaires directs. Bien que cela puisse créer un double comptage, l'utilisation d'une taille moyenne plus petite aidera. Par exemple, si la taille moyenne de la famille est de 5 et que les bénéficiaires directs sont de 100, vous multiplieriez $5 \times 100 = 500$.</p> <p>Les bénéficiaires indirects n'ont pas besoin d'être désagrégés.</p>

Autres indicateurs suggérés²

En outre, les OSC peuvent ajouter un indicateur supplémentaire pertinent pour leurs projets. Celui-ci doit être inclus dans la **section 3.2 (d)** du modèle de proposition. L'indicateur doit être en mesure de démontrer le changement attendu que le projet vise à réaliser sur la base des interventions.

Les indicateurs suivants ne sont que des **suggestions** destinées à vous guider dans la définition de vos indicateurs. Ils ne sont pas obligatoires.

Autres indicateurs suggérés	Définitions
Nombre d'OSC soutenues avec le renforcement des capacités pour influencer et défendre efficacement l'agenda FPS	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre d'OSCs qui ont été soutenues ou qui ont bénéficié d'un renforcement des capacités pour renforcer leur plaidoyer ou leur coordination pour la mise en œuvre du programme pour la paix et la sécurité des femmes (FPS).</p> <p>Le renforcement des capacités peut faire référence à toute formation, assistance technique ou encadrement / mentorat sur des sujets et des stratégies que votre organisation a mis en œuvre pour aider les OSC à influencer ou à défendre efficacement le FPS. Quelques exemples incluent la formation sur les compétences de plaidoyer, les droits de l'homme, le programme de FPS, le travail avec les médias, le suivi de la mise en œuvre des engagements de la FPS, etc. Cela peut également inclure la formation de coalitions ou de soutiens tels que l'accompagnement ou l'encadrement d'OSC ou de groupes/associations de femmes.</p> <p>Si possible, désagréger l'indicateur selon le type d'organisation. Par exemple, une organisation dirigée par des femmes, dirigée par des réfugiés, dirigée par une jeune femme, une organisation axée sur les personnes vivant avec un handicap, ou d'autres types d'organisations.</p>
Types d'outils développés par les OSC pour améliorer les systèmes de coordination, de suivi et de responsabilisation	<p>Cet indicateur est qualitatif et décrit les divers outils, stratégies ou processus établis dans le cadre de votre projet par les OSC (y compris votre organisation), afin de faciliter la coordination avec d'autres organisations ou autorités ou d'aider à surveiller la mise en œuvre des engagements de FPS.</p> <p>Des exemples peuvent inclure des systèmes de suivi ou des outils de suivi de la mise en œuvre des engagements de FPS, y compris des applications mobiles, des plateformes en ligne, un suivi conjoint entre les OSC et les communautés, des tableaux de bord communautaires pour démontrer les progrès de la mise en œuvre, des produits de recherche pour la diffusion,</p>

² Il convient de trouver un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et **qualitatifs**. Les indicateurs qualitatifs vous permettent d'explorer en profondeur les expériences, les opinions et les perceptions des individus et des groupes et contribuent à expliquer "comment" et "pourquoi" les changements se sont produits.

Autres indicateurs suggérés	Définitions
	des listes de contrôle, des outils d'analyse sexospécifique, l'élaboration de rapports parallèles, etc.
Nombre de campagnes de sensibilisation et/ou d'événements menés sur l'agenda et les cadres de FPS avec les autorités locales et les parties prenantes	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre de campagnes ou de réunions de sensibilisation, ou d'événements de plaidoyer, qui sont menées sur l'agenda FPS et les sujets associés avec les autorités locales, le grand public ou d'autres parties prenantes aux niveaux local, régional ou national. Il n'inclut pas la formation ou le renforcement des capacités.</p> <p>Vous pouvez également suivre le nombre de participants aux campagnes et aux événements.</p>